
Publication

Les EHPAD et l'accompagnement des personnes âgées en perte d'autonomie

décembre 2021

[Joachim Reynard](#)

[Télécharger en PDF](#)

Imprimer la page

Le 8 décembre 2021, l'Odas et La Banque Postale présentaient les résultats d'une étude menée conjointement sur la situation financière des Ehpads et l'état actuel de l'accompagnement proposé aux personnes âgées en perte d'autonomie.

Elle se compose de deux parties :

- La première propose **une analyse détaillée** de la population des personnes âgées, de leur lieu de résidence, **du poids de la perte d'autonomie et des dispositifs d'aide**.

Elle présente **les enjeux du soutien à domicile**, qui concerne 92% des plus de 75 ans, dont le modèle économique repose sur des financements publics de plus en plus contraints et la solvabilité des bénéficiaires qui est fragile. Puis elle dresse le **portrait des EHPAD et des unités de soin longue durée**, dont l'entrée relève souvent d'un choix contraint. Ces établissements sont majoritairement devenus des lieux de fin de vie, peu ouverts sur le monde extérieur, avec un poids de plus en plus important du sanitaire, en matière de normes et d'environnement. Ils ne favorisent pas le lien social ou la citoyenneté des résidents alors que 43% d'entre eux sont moyennant ou peu dépendants. Elle dessine enfin **les perspectives pour 2040**. Rappelant que, quel que soit l'effort public décidé en matière d'établissements, il est important de considérer en priorité le soutien à domicile qui concerne la grande majorité des personnes âgées d'au moins 75 ans, même dépendante.

- La seconde traite plus **spécifiquement des EHPAD, au travers de leur situation financière en 2019 ainsi que des premiers impacts financiers pour les années 2020 et 2021**, en lien avec une actualité réglementaire particulièrement riche dans le contexte de la crise sanitaire.

Parmi les principales observations de cette analyse :

- La participation du secteur médico-social au plan France Relance : 2,1 milliards d'euros sur les 100 milliards d'euros d'aides du plan
- Des mesures de soutien aux EHPAD du fait de la crise sanitaire avec quelques zones d'inquiétude sur l'application de ces mesures
- Une situation financière globalement satisfaisante en 2019 et en légère amélioration depuis 2014 pour les EHPAD publics autonomes (taux de capacité d'autofinancement de 6,5 %, délai de désendettement de 8 années et demi)
- Une situation financière globalement satisfaisante en 2019 pour les EHPAD rattachés à des CCAS et CIAS (taux de capacité d'autofinancement de 5 %, délai de désendettement d'un peu moins de 8 ans)
- Une situation financière moins favorable en 2019 pour les EHPAD rattachés à des hôpitaux publics, ce qui peut être illustré par un déficit sur ce secteur alors que les deux précédemment cités enregistrent un excédent.

Enfin, cette étude invite à une **nécessaire évolution du secteur** qui repose sur une prégnance de la technicité et néglige l'environnement humain nécessaire à toute personne. Il conviendrait de privilégier un accompagnement qui prennent en compte les aspirations des personnes concernées, maintienne leurs liens sociaux et leur permette de vivre pleinement leur citoyenneté. Dans un pays où un tiers de la population aura demain plus de soixante ans, il devient urgent de **changer de regard sur le vieillissement**. La capacité à agir et l'utilité sociale des personnes devraient être encouragées. Ce nouveau paradigme agirait non seulement comme rempart collectif contre l'isolement et la perte d'autonomie et servirait également le bien commun.

À télécharger...

[Publication Accès Territoires La Banque Postale-Odas "Les EHPAD et l'accompagnement des personnes âgées en perte d'autonomie"](#)